

KPMG Audit Tour Eqho 2, avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense

France



Nacon S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2022 Nacon S.A. 396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin Ce rapport contient 61 pages



KPMG Audit Tour Eqho 2, avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense

France



Nacon S.A.

Siège social : 396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin

Capital social : €.86 321 932

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2022

A l'Assemblée générale de la société Nacon S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Nacon S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.





Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Établissement par le cabinet FMA d'une attestation portant sur les informations chiffrées établies par l'entité ayant un lien avec la comptabilité ;
- Réalisation par le cabinet FMA de procédures convenues portant sur les états financiers d'une filiale acquise.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe réalise des opérations de croissance externe et reconnaît à ce titre des goodwill dont le montant total inscrit à l'actif du bilan consolidé s'élève à 96 742 milliers d'euros au 31 mars 2022. Pour chaque transaction, le goodwill est évalué à la date d'acquisition tel que défini dans la note 19.2.7.3 « Bases d'évaluation – regroupements d'entreprise ».

La direction s'assure lors de chaque clôture ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Etant donné l'intégration forte de ses activités, le groupe Nacon n'a qu'une seule UGT.





Tel que décrit dans la note 19.2.8.1. « Notes complémentaires au bilan – Note 1 – Goodwill », la valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés, sur un horizon de 3 ans, au-delà duquel ces flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur des estimations et le jugement de la direction, s'agissant notamment des flux de trésorerie, du taux de croissance à l'infini retenu pour leur projection et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons par conséquent considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie de calcul de la valeur recouvrable de l'UGT de Nacon, mise en œuvre par la société, aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre du test de perte de valeur et vérifié notamment :

- la cohérence des prévisions de flux de trésorerie avec les performances de l'activité « Gaming » de l'exercice passé et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe ;
- le calcul du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- le test de sensibilité aux hypothèses clés entrant dans le calcul de la valeur recouvrable.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des coûts de développement des jeux

Risques identifiés

Au 31 mars 2022, la valeur nette des coûts de développement des jeux édités par le Groupe, développés par des studios du Groupe ou des studios externes, inscrits en autres immobilisations incorporelles s'élève à 117 136 milliers d'euros.

Comme indiqué en 19.2.8.1. « Notes complémentaires au bilan – Note 2 – Autres immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés, les dépenses de développement diminuées des éventuels crédits d'impôt afférents sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. A la clôture de chaque exercice ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs, la direction estime, pour chaque jeu, les chiffres d'affaires et marges brutes prévisionnels. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des jeux, une dépréciation est pratiquée.

Les coûts de développement des jeux sont amortis de façon dégressive sur la durée de vie attendue des jeux, selon les perspectives de ventes associées qu'il s'agisse de support digital ou physique, à compter du lancement commercial du jeu. Les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de commercialisation.





Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable et que la dépréciation correspondante ne soit pas comptabilisée au bilan constitue selon nous, un point clé de l'audit, en raison de l'importance du poste dans les états financiers et du degré de jugement de la direction qu'implique la détermination des estimations de ventes futures des jeux.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons pris connaissance des process mis en œuvre pour le suivi des coûts de développement des jeux, la définition des modalités d'amortissement et la détermination de la valeur recouvrable des jeux.

Nous avons apprécié la cohérence des dernières modalités d'amortissement retenues en les corroborant avec une analyse de données de chiffre d'affaires réalisée depuis le lancement commercial d'un échantillon représentatif de jeux.

Nous avons sélectionné des jeux en cours de développement ainsi que des jeux déjà commercialisés présentant des valeurs importantes immobilisées au 31 mars 2022 et, pour chaque jeu ainsi sélectionné, nous avons :

- apprécié le caractère raisonnable des modalités d'amortissement au regard de la durée de vie des jeux au moyen de l'analyse de données en réalisant, sur un échantillon représentatif, une corrélation entre l'évolution de la valeur nette des jeux et l'évolution du chiffre d'affaires cumulé, puis recalculé l'amortissement des coûts de développement à comptabiliser;
- apprécié le caractère raisonnable des estimations de ventes futures de jeux conduisant à la détermination de la valeur recouvrable des jeux et notamment leur cohérence avec des réalisations passées pour des jeux similaires.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux Digitaux » en fin de période

Risque identifié

La décomposition du chiffre d'affaires consolidé présenté en note 19.2.8.2 – Note 17 « Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés met en évidence que la part du chiffre d'affaires digital représente 73% du d'affaires Jeux en 2021/2022 et en 2020/2021.

Tel qu'indiqué en 19.2.8.2 – Note 17 « Chiffre d'affaires », le chiffre d'affaires généré par les ventes digitales de jeux vidéo est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consoliers ou plateformes. Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes, sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturé sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme.

Le chiffre d'affaires est également un indicateur clé de performance du groupe.





C'est pour ces raisons que nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux Digitaux » en fin de période, comme un point clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons apprécié la conformité des principes de reconnaissance du chiffre d'affaires appliqués par Nacon à la norme IFRS 15 en vigueur. Nous avons notamment apprécié si Nacon avait satisfait entièrement ses obligations de performance lors de la livraison des masters des jeux aux consoliers et plateformes et si les contrats ne comportaient pas d'obligations distinctes (nouveaux contenus, mises à jour gratuites, contenu téléchargeable premium et autres « addons » qui prolongent la durée de vie du jeu) qui seraient satisfaites ultérieurement.

Concernant les ventes digitales réalisées sur les plateformes au 31 mars 2022, mais non encore facturées, nous avons obtenu des extractions des données de ventes des plateformes, réalisées avant la clôture quand cela était possible, ou bien avons apprécié les calculs de la direction effectués sur la base des tendances de ventes observées depuis la sortie des jeux concernés.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.





Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Nacon S.A. par les statuts lors de la création de la société le 12 juillet 2019 pour le cabinet KPMG et par votre Assemblée générale du 22 janvier 2020 pour le cabinet Fiduciaire Métropole Audit.

Au 31 mars 2022, les cabinets KPMG et Fiduciaire Métropole Audit étaient dans la troisième année de mission sans interruption depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,





influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier:
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.





Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Paris la Défense, le 21 juin 2022

Mephonielely e

Roubaix, le 21 juin 2022

KPMG Audit Département de KPMG S.A. Fiduciaire Métropole Audit

Stéphanie Ortega Associée François Delbecq Associé

19.2.1 Etat de Situation Financiere

en milliers d'euros	Notes	mar. 2022	mar. 2021
Goodwill	1	96 742	31 150
Droit d'utilisation		8 275	4 652
Autres immobilisations incorporelles	2	129 136	91 248
Immobilisations corporelles	3	2 528	1 762
Titres mis en équivalence	4	0	(0)
Autres actifs financiers	5	1 735	1 107
Actifs d'impôts différés	6	3 054	3 618
Actifs non courants		241 470	133 538
Stocks	7	32 850	25 046
Créances clients	8	37 918	47 017
Autres débiteurs	9	11 691	10 214
Actifs d'impôts exigibles		6 174	4 951
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	82 148	96 746
Actifs courants		170 782	183 974
TOTAL ACTIF		412 252	317 512
Capital		86 291	84 909
Primes		75 005	73 679
Réserves consolidées		54 523	34 045
Résultat de la période		9 962	18 297
Ecarts de conversion		2 626	(205)
Capitaux propres part du groupe		228 407	210 725
Participations ne donnant pas le contrôle		0	(257)
Total des capitaux propres	16	228 407	210 467
Provisions à long terme	14	886	1 083
Passifs financiers à long terme	12	65 734	36 535
Dettes sur loyers long terme		6 072	2 932
Dettes d'earn out à long terme		37 832	0
Passifs d'impôts différés	13	731	486
Passifs non courants		111 255	41 035
Provisions à court terme	14	1 029	543
Passifs financiers à court terme	12	26 774	18 266
Dettes sur loyers court terme		2 120	1 757
Dettes d'earn out à court terme		6 500	3 000
Fournisseurs		17 745	21 181
Autres créditeurs	15	16 085	14 503
Passifs d'impôts exigibles		2 338	6 759
Passifs courants		72 590	66 009
Total Passif et Capitaux Propres		412 252	317 512

19.2.2 Etat du Résultat Net et des Autres Eléments du Résultat Global

(en k€)	Notes	mar. 2022	mar. 2021
Chiffre d'affaires	17	155 912	177 834
Achats consommés	18	(78 077)	(84 342)
Marge brute		77 835	93 493
Taux de marge brute en % du Chiffre d'affaires		49.9%	52.6%
Autres produits opérationnels	19	1 512	1 189
Autres achats et charges externes	20	(18 803)	(18 047
Impôts et Taxes		(550)	(438
Charges de Personnel		(14 530)	(14 954
Autres charges opérationnelles		(832)	(1 035
Résultats sur cessions d'actifs non courants		(2)	9
EBITDA		44 629	60 30
Taux d'EBITDA en % du Chiffre d'affaires		28.6%	33.99
Amortissements des immobilisations		(25 626)	(27 771
Résultat opérationnel courant		19 003	32 53
Taux de ROC en % du Chiffre d'affaires		12.2%	18.39
Plans d'actions gratuites et stock-options	21	(4 862)	(5 057
Autres éléments opérationnels non récurrents	22	(794)	
Quote-part de résultat des sociétés MEE	23	0	
Résultat opérationnel		13 347	27 47
Résultat financier	24	52	(1 506
Résultat avant impôt		13 399	25 96
Impôts sur les bénéfices	25	(3 425)	(7 721
Résultat net de la période		9 973	18 24
Ecart de conversion		2 830	(316
Ecarts actuariels		97	(64
Résultat global de la période		12 901	17 86
Résultat net de la période		9 973	18 24
Part revenant aux minoritaires		11	(51
Résultat Net part du groupe		9 962	18 29

Trooditat par dottor			
Résultat de base par action (en euro)	27	0.12€	0.22€
Nombre moyen pondéré d'actions		85 613 442	84 877 034
Résultat Net de la période - Part du Groupe		9 962 193	18 297 197
Résultat dilué par action (en euro)	27	0.12€	0.21 €
Nombre moyen d'actions après dilution		86 410 724	86 038 539
Résultat Net de la période - Part du Groupe		9 962 193	18 297 197

^{*} L'EBITDA n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard. Se reporter à sa définition et au mode de calcul utilisé par le Groupe NACON au chapitre 2.3.1.

19.2.3 Variation des Capitaux Propres

					Réserves	consolidées			
en milliers d'euros	Note	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Ecarts de conversion	Capitaux propres du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2020		84 908 919	84 909	73 679	29 183	111	187 883	(262)	187 621
Résultat au 31 mars 2021					18 297		18 297	(51)	18 246
Autres éléments du résultat global					(64)	(316)	(380)		(380)
Résultat global					18 233	(316)	17 917	(51)	17 867
Plans actions gratuites		5 057					5 057		5 057
Contrat de liquidité					(38)		(38)		(38)
Participations ne donnant pas le contrôle					(95)		(95)	56	(39)
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2021		84 908 919	84 909	73 679	52 340	(205)	210 725	(257)	210 467
Résultat au 31 mars 2022					9 962		9 962	11	9 973
Autres éléments du résultat global					97	2 830	2 928		2 928
Résultat global					10 059	2 830	12 890	11	12 901
Augmentation de capital		337 208	337	1 325			1 662		1 662
Augmentation de capital - Actions gratuites		1 045 283	1 045		(1 045)		0		0
Plans actions gratuites					4 002		4 002		4 002
Contrat de liquidité					(125)		(125)		(125)
Participations ne donnant pas le contrôle					(746)		(746)	246	(500)
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2022		86 291 410	86 291	75 005	64 485	2 626	228 407	0	228 407

19.2.4 Tableau de Flux de Trésorerie

en k€	Notes	mar. 2022	mar. 2021
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période		9 962	18 297
Elimination des charges et produits sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	0
Part revenant aux minoritaires		11	(51)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur		25 626	27 771
Variation des provisions		272	368
Résultat net du financement		791	968
Plus et moins-values de cessions		3	(83)
Autres produits et charges sans incidence financière		4 135	4 967
Charge d'impôt		3 497	7 721
Capacité d'autofinancement		44 296	59 959
Stocks		(7 623)	2 287
Créances d'exploitation	8	8 474	(6 854)
Dettes d'exploitation	15	(9 588)	8 243
Variation du BFR		(8 737)	3 676
Trésorerie liée aux activités opérationnelles		35 559	63 635
Impôt sur le résultat payé		(3 176)	(7 971)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		32 383	55 664
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	2	(57 410)	(50 982)
Acquisition d'immobilisations corporelles	3	(1 347)	(1 203)
Cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		6	97
Acquisition d'actifs financiers	5	(580)	(62)
Cession d'immobilisations financières		20	52
Dividendes reçus			
Décaissements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise	1	(22 039)	(1 598)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(81 349)	(53 696)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation des capitaux propres			
Cession / Acquisition d'actions popres		(94)	(30)
Intérêts payés		(793)	(987)
Diminution des dettes sur loyers		(1 982)	(1 613)
Encaissements provenant d'emprunts		54 661	0
Remboursements d'emprunts ou dettes financières		(16 512)	(12 952)
Autre		(1)	·
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	12	35 280	(15 582)
Incidence des variations de cours de devises		564	(201)
Variation nette de trésorerie ou équivalent de trésorerie		(13 122)	(13 814)
Trésorerie à l'ouverture		94 906	108 721
Trésorerie à la clôture	10	81 784	94 906
Trootono a la diotaro	10	01704	37 300

NOTES ANNEXES AUX COMPTES

19.2.5 Base de Préparation des Comptes

19.2.5.1 **Préambule**

Les comptes seront soumis à l'approbation de l'AG qui aura lieu le 22 juillet 2022 et pourront donc éventuellement être modifiés (IAS 10.17).

Les principaux éléments relatifs à la constitution du Groupe composé par Nacon et ses filiales sont décrits au sein de ce préambule

La société Nacon SA, créée le 18 juillet 2019, est immatriculée sous le numéro 852 538 461 au RCS de Lille Métropole, pour une durée expirant le 17 juillet 2118. Les états financiers comprennent la société Nacon SA – domiciliée en France à Fretin (59273) 396/466 rue de la Voyette, CRT2 - et ses filiales (Groupe NACON) pour la période de 12 mois prenant fin au 31 mars 2022. Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment B (ISIN : FR0013482791 ; Reuters : NACON.PA ; Bloomberg : NACON:FP).

Son objet social est le développement, l'édition, la commercialisation et la distribution de logiciels de jeux vidéo sous forme physique et numérique, ainsi que la conception, le développement, la fabrication et le négoce d'accessoires de jeux vidéo.

Bigben Interactive SA, la maison-mère de Nacon, a développé au fil des ans un Pôle Gaming en France et à l'international, notamment au travers des filiales qu'elle a constituées, et a également procédé à des acquisitions de studios de jeux vidéo, avec pour objectif de devenir l'un des acteurs significatifs mondiaux dans le secteur des jeux vidéo sur tous supports et des accessoires apparentés.

La filialisation de cette activité au sein de la société Nacon s'est inscrite, du point de vue juridique et économique, dans une opération de structuration interne du groupe Bigben Interactive qui avait pour objectif d'optimiser l'organisation opérationnelle et stratégique des activités dédiées au Pôle Gaming.

L'apport partiel d'actif a été réalisé à l'issue d'un détourage des activités Gaming de Bigben Interactive SA, de Bigben Interactive Espana et de Bigben Interactive (HK) Ltd, l'ensemble des actifs des autres filiales essentiellement concentrés sur l'activité Gaming ayant été apportés intégralement à Nacon SA. En revanche, en Espagne et à Hong Kong où les filiales de Bigben Interactive SA avaient une part importante de leur activité autre que l'activité Gaming (Mobile et Audio), il a été procédé à une scission de ces filiales. Les actifs liés à l'activité Gaming ont été apportés en conséquence à des nouvelles sociétés créées à cet effet, Nacon Gaming Espana et Nacon (HK) Ltd, préalablement à l'apport partiel d'actif effectué le 31 octobre 2019 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2019 par Bigben Interactive SA en faveur de Nacon SA.

Cette réorganisation a permis de conférer une identité propre au Pôle Gaming, en le dotant de moyens propres et adaptés pour accroitre son développement notamment en matière de financement. Pour accompagner la croissance future et poursuivre la politique sélective d'acquisitions de studios de jeux, Nacon a levé des fonds par voie d'offre au public et a procédé à son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Le groupe Bigben Interactive a conservé le contrôle de Nacon à l'issue de son introduction en bourse.

19.2.5.2 Périmètre de consolidation

• Liste des sociétés consolidées

Au 31 mars 2022 :

Société	Pays	Détention	Méthode de consolidation
NACON SA	France	Société mère	
BIGBEN BELGIUM SA	Belgique	100,00%	Intégration globale
BIGBEN NEDERLAND BV.	Pays-Bas	100,00%	Intégration globale
NACON HK Ltd.	Hong-Kong	100,00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE Gmbh	Allemagne	100,00%	Intégration globale
NACON GAMING ESPANA SL.	Espagne	100,00%	Intégration globale
BIGBEN ITALIA SRL	Italie	100,00%	Intégration globale
GAMES.FR SAS	France	100,00%	Intégration globale
KYLOTONN SAS	France	100,00%	Intégration globale
CYANIDE SAS	France	100,00%	Intégration globale
CYANIDE AMUSEMENT INC.	Canada	100,00%	Intégration globale
EKO SOFTWARE SAS	France	100,00%	Intégration globale
SPIDERS SAS	France	100,00%	Intégration globale
LUNAR GREAT WALL STUDIOS S.r.l.	Italie	100,00%	Intégration globale
NACON GAMING INC	Etats-Unis	100,00%	Intégration globale
NACON PTY Ltd	Australie	100,00%	Intégration globale
NEOPICA SRL	Belgique	100.00%	Intégration globale
PASSTECH GAMES SAS	France	100.00%	Intégration globale
BIG ANT HOLDING PTY Ltd *	Australie	100.00%	Intégration globale
CREA-TURE INC.	Canada	100.00%	Intégration globale
ISHTAR GAMES SAS	France	100.00%	Intégration globale
MIDGAR STUDIO SAS	France	100.00%	Intégration globale

^{*} L'acquisition de l'ensemble des sociétés du Groupe Big Ant a été réalisée via la société Big Ant Holding Pty créée sur l'exercice. Cette filiale à 100% de Nacon SA a financé l'acquisition du Groupe Big Ant grâce à une avance de trésorerie de Nacon SA.

La société Big Ant Holding Pty détient toutes les sociétés constituant le Groupe Big Ant.

Au 31 mars 2021 :

Société	Pays	Détention	Méthode de consolidation
NACON SA	France	Société mère	
BIGBEN BELGIUM SA	Belgique	100.00%	Intégration globale
BIGBEN NEDERLAND BV.	Pays-Bas	100.00%	Intégration globale
NACON HK Ltd.	Hong-Kong	100.00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE Gmbh	Allemagne	100.00%	Intégration globale
NACON GAMING ESPANA SL.	Espagne	100.00%	Intégration globale
BIGBEN ITALIA SRL	Italie	100.00%	Intégration globale
GAMES.FR SAS	France	100.00%	Intégration globale
KYLOTONN SAS	France	100.00%	Intégration globale
CYANIDE SAS	France	100.00%	Intégration globale
CYANIDE AMUSEMENT Inc.	Canada	100.00%	Intégration globale
EKO SOFTWARE SAS	France	100.00%	Intégration globale
SPIDERS SAS	France	100.00%	Intégration globale
LUNAR GREAT WALL STUDIOS S.r.I.	Italie	53.15%	Intégration globale
NACON GAMING INC	Etats-Unis	100.00%	Intégration globale
NACON PTY Ltd	Australie	100.00%	Intégration globale
NEOPICA SRL	Belgique	100.00%	Intégration globale

Variation de périmètre

Cinq entrées de périmètre sont intervenues sur la période :

- Passtech Games SAS, à compter de sa date d'acquisition le 1er avril 2021,
- Big Ant Holding Pty Ltd, à compter de sa date d'acquisition le 3 mai 2021,
- Crea-ture Inc, à compter de sa date d'acquisition le 30 juillet 2021,
- Ishtar Games SAS, à compter de sa date d'acquisition le 7 octobre 2021,
- Midgar Studios SAS, à compter de sa date d'acquisition le 7 février 2022.

Le 29 septembre 2021, Nacon a également conclu un nouvel accord avec les associés du studio Lunar Great Wall Studios Srl (Raceward) et a acquis le solde du capital, portant ainsi sa participation à 100 % du capital social de ce studio.

19.2.6 Faits marguants de l'exercice 2021/2022

19.2.6.1 Développement commercial

En 2021/2022, le chiffre d'affaires annuel consolidé atteint 155,9 M€, en baisse de 12,3 % par rapport à 2020/21.

Jeux vidéo :

L'activité Jeux, du fait de la décision de décaler la sortie de plusieurs jeux en 2022-23, s'inscrit à 54,4 M€ (-21,1%).

Accessoires Gaming :

L'activité Accessoires, dans un contexte de pénurie de consoles, termine à 96,6 M€ (-6,3%).

L'activité de l'exercice 2020/21 avait bénéficié de la dynamique exceptionnelle du marché des jeux vidéo et des accessoires pendant les premiers confinements.

19.2.6.2 Evolution du périmètre

Acquisition de l'intégralité du capital de Passtech Games SAS

Nacon a acquis le 1^{er} avril 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement lyonnais Passtech SAS spécialisé dans la création de jeux d'action roque-like.

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent deux compléments de prix qui pourront être versés dans les 3 ans suivant l'acquisition selon des critères qualitatifs et de revenus générés par deux projets de jeu vidéo. Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 2,0 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix et tiennent compte principalement des statistiques de ventes historiques et de la note Metacritic obtenue pour son dernier jeu Curse of the Dead Gods, en prenant l'hypothèse que le prochain jeu développé connaitra le même succès.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation provisoire des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	En milliers d'euros
Immobilisations incorporelles	54
Immobilisations corporelles	13
Immobilisations financières	5
Impôts différés actifs	23
Créances d'exploitation	281
Disponibilités	107
Charges constatées d'avance	7
Provisions pour risques	-3
Dettes financières	-54
Dettes d'exploitation	-132
Total des actifs nets identifiables acquis	300
Goodwill	2 700
Juste valeur de la contrepartie transférée	3 000

Acquisition de l'intégralité du capital de Big Ant Holding Pty Ltd

Nacon a acquis le 3 mai 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Big Ant Holding Pty Ltd basé à Melbourne (Australie) et particulièrement connu pour ses franchises sportives en rugby, tennis et cricket sans oublier l'Australian Football League (AFL).

Le prix de transaction est un montant de 18 M€. Huit compléments de prix calculés, selon le cas, sur la base de critères de revenus nets du Groupe Big Ant, de revenus générés par le Back Catalogue et le jeu de Cricket jusqu'à 2024 et sur des critères qualitatifs générés par les jeux de tennis et de rugby développés par Big Ant pourraient en outre être versés et ce, pour chaque complément de prix, à hauteur de 50 % en numéraire et à hauteur de 50 % en actions Nacon. Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 14,0 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix et tiennent compte principalement des statistiques de ventes historiques du Groupe Big Ant.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation provisoire des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	En milliers d'euros
Immobilisations incorporelles	1 897
Immobilisations corporelles	79
Immobilisations financières	48
Créances d'exploitation	423
Disponibilités	4 571
Dettes financières	-903
Impôt différé passif	-293
Dettes d'exploitation	-2 210
Total des actifs nets identifiables acquis	3 612
Goodwill	28 707
Juste valeur de la contrepartie transférée	32 319

Acquisition de l'intégralité du capital de Crea-ture Studios Inc

Nacon a acquis le 30 juillet 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement montréalais Crea-ture Studios Inc spécialisé dans le développement de jeux de skateboarding.

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent deux compléments de prix qui pourront être versés en septembre 2023 et 2024 selon des critères qualitatifs et de revenus générés par le jeu vidéo Session développé actuellement par le studio. De même pourra être versé un troisième complément de prix calculé sur la base de critères qualitatifs d'un projet de jeu vidéo non encore en phase de développement. Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 9,5 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation provisoire des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	En milliers d'euros
Immobilisations incorporelles	919
Immobilisations corporelles	9
Créances	187
Disponibilités et divers	110
Provision pour impôts différés	-239
Dettes diverses	-63
Total des actifs nets identifiables acquis	923
Goodwill	9 927
Juste valeur de la contrepartie transférée	10 850

Acquisition du solde du capital de Lunar Great Wall Studios Srl (RaceWard Studio)

Après avoir pris une participation de 43.15 % du capital de Lunar Great Wall Studios mieux connu sous son label commercial « RaceWard Studio » le 27 juillet 2019, Nacon avait fait l'acquisition, le 19 octobre 2020, de 10 % supplémentaires auprès de Marco Ponte, dirigeant fondateur du studio.

Le 29 septembre 2021, Nacon a conclu un nouvel accord avec les associés du studio de jeux-vidéo et a acquis le solde du capital, portant ainsi sa participation à 100 % du capital social de ce studio.

Conformément à la norme IFRS 3, cette acquisition complémentaire de titres d'entreprise déjà intégrée globalement a été considérée comme une transaction entre la part du groupe dans les capitaux propres et les intérêts minoritaires et n'a pas entraîné de comptabilisation de goodwill complémentaire. Les intérêts minoritaires acquis ont ainsi été reclassés dans les Capitaux propres – Part du groupe et l'élimination du prix d'acquisition des titres a été imputé sur les Capitaux propres – Part du groupe. L'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres acquise a donc été comptabilisé dans les capitaux propres et les valeurs comptables consolidées des actifs et passifs de la filiale concernée, y compris le goodwill, n'ont pas été modifiées.

Acquisition de l'intégralité du capital de Ishtar Games SAS

Nacon a acquis le 7 octobre 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Ishtar Games spécialisé dans la création et la commercialisation de jeux dits « indépendants ».

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent des compléments de prix qui pourront être versés entre le 1er avril 2022 et le 30 avril 2025 selon des critères de revenus générés par le jeu vidéo The Last Spell ainsi que des critères qualitatif et de revenus sur un futur projet qui sera développé par le studio. Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 9,15 M€. L'estimation de leur juste valeur en date

d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation provisoire des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	En milliers d'euros
Immobilisations incorporelles	863
Immobilisations corporelles	15
Immobilisations financières	8
Impôts différés actifs	7
Créances d'exploitation	287
Disponibilités	259
Charges constatées d'avance	21
Provisions pour risques	-6
Dettes financières	-608
Dettes d'exploitation	-268
Produits constatés d'avance	-209
Total des actifs nets identifiables acquis	369
Goodwill	10 631
Juste valeur de la contrepartie transférée	11 000

Acquisition de l'intégralité du capital de Midgar Studios SAS

Nacon a acquis le 7 février 2022 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Midgar Studios SAS spécialisée dans les jeux de type J-RPG.

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent des compléments de prix qui pourront être versés en septembre 2023 et 2027 selon des critères de revenus générés par les jeux vidéo de la série "Edge" développée par le studio. Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 10,0M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation provisoire des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	En milliers d'euros
Autres Immobilisations incorporelles	699
Immobilisations corporelles	11
Immobilisations financières	6
Impôts différés actifs	90
Créances d'exploitation	360
Disponibilités	96
Charges constatées d'avance	9
Provisions pour risques	-9
Dettes financières	-381
Impôts differés passifs	-21
Dettes d'exploitation	-215
Total des actifs nets identifiables acquis	644
Goodwill	11 856
Juste valeur de la contrepartie transférée	12 500

19.2.6.3 Actionnariat

• Augmentation de capital suite à l'acquisition définitive d'Actions Gratuites 2020

1.123.983 Actions Gratuites avaient été attribuées par le Conseil d'administration du 07 septembre 2020 aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe. L'acquisition définitive de 1.068.983 actions au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant pour l'exercice 20/21. L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli leur condition de performance, la quantité de 1.045.283 Actions Gratuites 2020 définitivement acquises en 2021 par 455 bénéficiaires.

Il a été en conséquence procédé à l'émission de 1.045.283 actions nouvelles par incorporation de réserves, le capital social de Nacon étant porté à 85.954.202 actions de 1€ de nominal.

• Augmentation de capital suite à l'acquisition de Big Ant Holding Pty Ltd

Un 1er complément de prix correspondant au résultat net réalisé le 31 mars 2021 par Big Ant Studios Pty Ltd a été versé aux cédants le 29 septembre 2021. Conformément au protocole d'acquisition, 50 % de ce Complément de Prix a été payé en actions Nacon SA au travers d'une augmentation de capital de 1 662K€.

Il a été ainsi procédé le 29 septembre 2021 à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 337.208 actions dont la valeur de 4,930 € correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action Nacon sur le marché d'Euronext Paris lors des 20 dernières séances de bourse précédant l'opération. Le capital social de Nacon SA a été en conséquence porté de 85.954.202 € à 86.291.410 €.

Attribution d'Actions Gratuites 2021

Les Conseils d'administration de Nacon SA du 31 mai 2021, 8 septembre 2021 et 29 novembre 2021 ont attribué 1.045.252 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés des studios nouvellement acquis ainsi qu'aux membres du personnel salariés.

L'acquisition définitive des actions au bout d'un an ou de trois ans est liée à une condition de présence continue ainsi dans certains cas qu'à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant.

Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 1.045.252 actions Nacon attribuées, soit 1.045.252 €uros, ayant été constituée lors de l'attribution.

19.2.6.4 Autres évènements

Poursuite de la crise sanitaire du Covid-19 (Coronavirus)

La perturbation des chaînes logistiques liées à la crise sanitaire mondiale a entraîné des retards de livraison qui ont eu un impact sur les ventes de l'exervice 2021/22.

Afin de palier au risque de pénurie de composants, Nacon a anticipé ses commandes afin d'éviter les ruptures de stock et de sécuriser le chiffre d'affaires accessoires. Cela s'est traduit par une hausse des stocks sur l'exercice.

Le Groupe a également été impacté par les ruptures de stock des produits de ses clients (PS5) auxquels certains de ses accessoires Gaming sont destinés.

La société n'a pas rencontré de difficultés de trésorerie : la société dispose toujours de liquidités importantes pour son développement.

Les créances clients du 31 mars 2022 sont collectées conformément aux délais de règlement prévus.

Impacts de la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine n'a eu que peu de répercussions sur le Groupe Nacon : le Groupe n'a en effet aucune relation commerciale avec des fournisseurs ou des studios basés en Ukraine ou en Russie et moins de 1% du chiffre d'affaires de Nacon se fait avec la Russie.

En revanche, la perturbation des chaînes logistiques déjà présente depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19 s'est aggravée avec la guerre en Ukraine qui a bloqué la route de la soie, générant ainsi des délais et coûts supplémentaires.

Le Groupe qui avait anticipé ses approvisionnements a peu été affecté par la crise des composants en 2021 et 2022. En revanche, il a été impacté par les ruptures de stock des produits de ses clients (consoles de jeux Sony et Microsoft) auxquels certains de ses accessoires sont destinés. Il n'a pu vendre ainsi en fin d'exercice la totalité des produits en stock qu'il comptait vendre.

• Evolution de l'endettement

Au cours de l'exercice 2021/22, la société NACON a contracté pour 52.5 M€ de nouveaux emprunts moyen terme et a remboursé conformément à ses plans d'amortissements bancaires ses échéances de moyen termes.

19.2.6.5 Evènements post clôture

Acquisition de l'intégralité du capital de Daedalic Entertainment

Le 1er avril 2022, Nacon a acquis 100 % du capital de Daeadalic Entertainment, éditeur de jeux vidéo et studio de développement de premier plan pour 53 M€.

Cette acquisition permettra à Nacon d'acquérir plusieurs propiétés intellectuelles clés et de bénéficier de la remarquable expertise de Daedalic Entertainment.

Cette opération représente à ce jour, la plus grande opération de croissance externe réalisée par Nacon et s'inscrit dans sa stratégie de développement dans l'industrie du jeu vidéo.

Fondée en 2007 et basée à Hambourg, Daedalic Entertainment a développé et publié plus de 90 jeux et est l'une des plus grandes et des plus anciennes entreprises indépendantes de jeux vidéo en Allemagne, avec une équipe talentueuse de 87 personnes, primée et éditeur indépendant de renommée mondiale.

Carten Fichtelmann, Fondateur et PDG, et Stephan Harms, COO, continueront de diriger la société avec une gande autonomie.

19.2.7 Principes et méthodes comptables

19.2.7.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés de Nacon et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables à l'exercice clos au 31 mars 2022 avec, en comparatif, l'exercice clos au 31 mars 2021.

Le référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne.

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, entrés en vigueur et applicables aux exercices couverts par les comptes consolidés, sont détaillées ci-dessous.

Normes et interprétations nouvellement applicables à compter du 1er avril 2021

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)
Modifications d'IFRS 4 – Prolongation de l'exemption temporaire d'IFRS 9	01/01/21
Modifications d'IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – Réforma des taux d'intérêt de référence – Phase 2	01/01/21
Modifications d'IAS 19 et d'IFRIC 14 - Attribution des droits IDR aux années d'ancienneté	01/01/21

L'application de ces modifications de normes n'ont pas eu d'impact significatif sur la présentation des comptes du Groupe.

Nouveaux textes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2021

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)
Modifications d'IFRS 3 – Références au cadre conceptuel	01/01/22 *
Modifications d'IAS 37 – Contrats déficitaires – Coûts d'exécution d'un contrat	01/01/22 *
Modifications d'IFRS 16 – Aménagements de loyers au-delà du 30 juin 2021	01/04/21 *

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des autres normes et amendements applicables par anticipation qui seront d'application obligatoire pour l'exercice 2022-23.

Le groupe n'attend pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du fait de leur adoption.

• Utilisation de l'indicateur alternatif de performance « EBITDA »

L'EBITDA ("Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization") du Groupe Nacon se définit comme le résultat opérationnel courant (ROC) avant dépréciation et amortissement des actifs corporels et incorporels mais après dotations aux provisions sur stocks et créances clients.

Le Groupe considère l'EBITDA, comme un indicateur de performance non IFRS.

L'EBITDA est en effet l'un des principaux indicateurs suivis par le Groupe afin de gérer et évaluer ses résultats d'exploitation, de prendre des décisions d'investissements et de répartition des ressources voire d'évaluer la performance des membres de sa direction.

Le Groupe estime que cet indicateur est utile aux lecteurs de ses comptes puisqu'il leur fournit une mesure de ses résultats d'exploitation qui exclut des éléments n'affectant pas la trésorerie comme les dépréciations et les amortissements, augmentant la valeur projetée de ses comptes consolidés et fournissant des informations concernant le résultat des activités commerciales courantes du Groupe et la génération de flux de trésorerie qui permettent aux investisseurs de mieux identifier les tendances de sa performance financière.

L'EBITDA n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard. Par conséquent, les modalités de calcul de l'EBITDA utilisées par le Groupe Nacon pourraient ne pas être comparables à celles d'autres mesures avec un nom similaire utilisées par d'autres groupes.

Utilisation de l'indicateur financier « Marge brute »

Le groupe calcule sa Marge brute en faisant la différence entre le Chiffre d'affaires et les achats consommés des ventes Retail (jeux Retail et accessoires).

19.2.7.2 Base de préparation

Les comptes sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Recours à des estimations

La préparation des comptes selon les IFRS nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes présentés ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité.

En particulier, sur les exercices couverts par les comptes consolidés, la Direction a réexaminé ses estimations concernant :

- la valeur recouvrable des goodwills afin d'identifier d'éventuelles perte de valeur (Note 1)
- les actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (Note 6)
- les provisions (Note 14)
- les durées d'utilisation des coûts de développement relatifs aux jeux (cf ci-dessous)

Les coûts de développement des jeux sont amortis sur la durée de vie attendue des jeux (allant actuellement de 1 à 4 ans) en dégressif selon les perspectives de ventes associées qu'il s'agisse de support digital ou physique, à compter du lancement commercial du jeu. Dans le cadre de l'application d'IAS 38, les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de ventes.

Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo, du poids croissant des ventes de jeux sur plateformes et de l'allongement de la durée de vie des jeux corrélativement, les modalités d'amortissement actuelles des coûts de développement des nouveaux jeux commercialisés à compter du 1^{er} avril 2020 par Nacon S.A. consistent en un amortissement dégressif sur quatre ans.

19.2.7.3 Bases d'évaluation

• Critères de consolidation

Les sociétés contrôlées par le Groupe sont consolidées dès la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle. Les sociétés dans lesquelles le Groupe, sans en avoir le contrôle, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels clos au 31 mars 2022, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables lorsque les décisions relatives aux activités pertinentes doivent être prises.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé à la juste valeur au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque les relations de la société avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à un rendement variable et qu'elle a la possibilité d'influer sur ce rendement du fait du pouvoir qu'elle exerce sur cette entité.

Les comptes des filiales sont inclus dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité.

Les comptes consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat opérationnel courant et les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence dont la nature opérationnelle n'est pas dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat avant impôt.

• Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

Conversion en euro des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

Les filiales étrangères du groupe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

- Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.
- Les produits et les charges de ces sociétés ainsi que leurs flux de trésorerie sont convertis au cours de change moyen du trimestriel au cours duquel ont lieu les transactions.
- Les écarts qui découlent de la conversion sont comptabilisés directement en autres éléments diu résultat global, dans une composante séparée dans les capitaux propres.

• Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères (hors dérivés) sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les écarts de change en découlant sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires, libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note sur les instruments financiers.

19.2.7.4 Principes comptables

Les principes comptables sont directement présentés dans les notes afférentes auxquels ils se rapportent afin d'améliorer la lecture des comptes.

19.2.7.5 Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

Le groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,

La description de ces risques financiers, la politique, les procédures de mesures et de gestion de ces risques ainsi que les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent directement dans les notes des postes concernés du bilan (Note 8) ou du compte de résultat (Notes 34,35 et 36).

19.2.7.6 Informations sectorielles

Nacon propose une large gamme de jeux vidéo et d'accessoires Gaming répondant aux besoins de son marché.

Dans le cadre de la filialisation de l'activité Gaming au sein de la société Nacon, les entités Bigben Interactive SA, Bigben Interactive Hong Kong Ltd et Bigben Interactive Espana ont fait l'objet d'un détourage et leurs activités Gaming ont été logées dans de nouvelles entités créées à cet effet. Les autres filiales du Groupe ont été rattachées au pôle Gaming et leurs titres ont été transférés à Nacon SAS.

Etant donné l'organisation très intégrée de l'activité « Gaming », un grand nombre de coûts relatifs aux « jeux vidéo » et « accessoires » sont mutualisés. Les clients « Jeux Vidéo » et « Accessoires » sont, la plupart du temps communs. Le groupe ne détermine par conséquent qu'un Résultat Opérationnel Courant Groupe.

Les jeux développés par les studios acquis sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et participent par conséquent à la génération de cash flows global de NACON.

Les ventes de jeux sous forme digitale sont exclusivement facturées depuis la France.

Les filiales de distribution du Groupe basées à l'étranger sont chargées des ventes physiques de l'ensemble des produits « gaming ». La filiale basée à Hong Kong est chargée principalement du développement et de l'approvisionnement des accessoires auprès de partenaires fabricants.

Ainsi, chaque filiale du Groupe Nacon a un rôle spécifique dans la chaine de valeur du groupe.

Dans ce contexte, le Groupe Nacon considère qu'il opère ses activités au sein d'un unique secteur d'activité opérationnel « Nacon Gaming » qui regroupe le développement, l'édition et la distribution de jeux vidéo ainsi que la conception et distribution d'accessoires pour consoles de jeu vidéo et PC. Les jeux vidéo et les accessoires s'adressent au même marché et ont les mêmes caractéristiques économiques.

L'information présentée ci-dessous est celle qui est utilisée par le principal décideur opérationnel du groupe Nacon pour ses besoins du reporting interne. Le principal décideur opérationnel du groupe Nacon au sens d'IFRS 8 est un binôme qui réunit le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué du Groupe Nacon.

19.2.7.7 Principe Comptable – Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation. La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

19.2.8 Notes complémentaires

19.2.8.1 Notes complémentaires au bilan

Note 1 – Goodwill

Entités acquises en milliers d'euros	BBI Belgique	Cyanide SA	Eko	Kylotonn	Spiders	Neopica	RaceWard	Passtech	Big Ant	Crea- ture	Ishtar	Midgar	TOTAL
Goodwill issu des transactions de l'exercice clos au 31 mars 2022	1 088	12 539	6 058	3 770	5 273	2 077	345	2 700	29 835	10 570	10 631	11 856	96 742
Perte de valeur													0
Ecart de conversion									1 129	644			1 772
Regroupement d'entreprises								2 700	28 707	9 927	10 631	11 856	63 821
Goodwill issu des transactions de l'exercice clos au 31 mars 2021	1 088	12 539	6 058	3 770	5 273	2077	345						31 150

⇒ Principe Comptable - Goodwill

Les goodwill ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », et IAS36 « dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur au minimum une fois par an à la date de clôture. Pour ce test, les goodwill sont ventilés par UGT ou groupe d'UGT (Unités Génératrices de Trésorerie), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes. Etant donné l'intégration forte de son activité, le groupe n'a qu'une seule UGT (voir ci-dessous).

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées ci-dessous.

Les goodwill sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

Description des transactions de l'exercice 2021/2022 :

Le groupe a réalisé les transactions suivantes au cours de l'exercice 2021/2022 :

- Acquisition de 100 % du capital et des droits de vote de Passtech Games SAS le 1er avril 2021,
- Acquisition de 100 % du capital et des droits de vote de Big Ant Holding Pty Ltd le 3 mai 2021,
- Acquisition de 100 % du capital et des droits de vote de Crea-ture Inc le 30 juillet 2021,
- Acquisition du solde du capital de Lunar Great Wall Studios Srl (Raceward) le 29 septembre 2021,
- Acquisition de 100 % du capital et des droits de vote de Ishtar Games SAS le 7 octobre 2021,
- Acquisition de 100 % du capital et des droits de vote de Midgar Studios SAS le 7 février 2022.

Le détail des calculs des goodwills sont présentés dans la section 19.2.6.2 « Evolution du périmètre ».

Les contributions de ces acquisitions aux chiffre d'affaires et résultat net totaux de l'exercice 21/22 sont les suivantes :

Contribution des entités acquises en milliers d'euros	Entités acquises	TOTAL Groupe
Chiffre d'affaires	5 100	155 912
Resultat net	1 832	9 962

A noter que le jeu Cricket 22 a été édité par Nacon SA et ne rentre donc que patiellement dans ces chiffres.

Transactions ayant eu lieu sur l'exercice 2020/2021 et éventuelles incidences sur la période en cours

Le groupe avait réalisé les transactions suivantes au cours de l'exercice 2020/2021 :

- le 7 octobre 2020, prise d'une participation complémentaire de 10% dans le capital du studio de développement italien Lunar Great Wall Studios S.r.l.;
- le 19 octobre 2020, acquisition de 100% des titres et des droits de vote de la société Neopica Srl.
- Acquisition d'une participation complémentaire dans le capital de Lunar Great Wall Studios Srl (Raceward)

Conformément à la norme IFRS 3, cette acquisition complémentaire de titres d'entreprise déjà intégrée globalement a été considérée comme une transaction entre la part du groupe dans les capitaux propres et les intérêts minoritaires et n'a pas entraîné de comptabilisation de goodwill complémentaire. Les intérêts minoritaires acquis ont ainsi été reclassés dans les Capitaux propres – Part du groupe et l'élimination du prix d'acquisition des titres a été imputé sur les Capitaux propres – Part du groupe. L'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres acquise a donc été comptabilisé dans les capitaux propres et les valeurs comptables consolidées des actifs et passifs de la filiale concernée, y compris le goodwill, n'ont pas été modifiées.

Acquisition de 100% des titres et des droits de vote de la société Neopica Srl

Nacon a acquis le 19 octobre 2020 en numéraire l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Neopica Srl. Des compléments de prix basés sur la qualité et le potentiel commercial des 2 prochains développements de jeux pourront être versés aux cédants dans les 12 mois suivant la sortie de ces jeux. Ceux-ci sont plafonnés et conditionnés à l'atteinte d'un niveau de qualité et d'un nombre d'exemplaires des futurs jeux vendu

Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 0,6 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix et tiennent compte principalement des statistiques de ventes historiques de Neopica connues en date d'acquisition et de la note Metacritic obtenue pour ses derniers jeux Overpass et Hunting Simulator 2, respectivement sortis en février 2020 et juin 2020, en prenant l'hypothèse que les prochains jeux développés connaitront a minima les mêmes succès.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément aux règles de la norme IFRS 3, un goodwill provisoire de 2,1 M€ avait ainsi été comptabilisé dans le bilan au 31 mars 2021. Au 31 mars 2022 la détermination de ce goodwill est définitive, sans modification par rapport à l'allocation provisoire du 31 mars 2021.

	En milliers d'euros
Immobilisations corporelles	20
Impôts différés actifs	91
Créances	73
Disponibilités	441
Charges constatées d'avance	4
Dettes diverses	-106
Total des actifs nets identifiables acquis	523
Goodwill	2 077
Juste valeur de la contrepartie transférée	2 600

Rapprochement des décaissements relatifs aux acquisitions avec les flux de trésorerie au 31 mars 2022 :

Décaissements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise	mar. 2022
Acquisition Big Ant Holding Pty Ltd	19 981
Acquisition Passtech Games SAS	1 000
Acquisition Crea-ture Inc	1 350
Acquisition Lunar Great Wall Studios Srl	500
Acquisition Ishtar Games SAS	1 850
Acquisition Midgar Studio SAS	2 500
Trésorerie nette acquise	-5 142
Décaissements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise	22 039

Test de valeur des Goodwill

Le groupe réalise un test de dépréciation sur son UGT sur une base annuelle à la date de clôture (31 mars N) et lorsque des indices de perte de valeur ont été identifiés.

Au 31 mars 2022, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Test de dépréciation

Hypothèses:

WACC	11.76%
Taux de croissance à l'infini	2.0%

Le WACC et le taux de croissance à l'infini tiennent compte du dynamisme du secteur d'activité dans lequel opère la société.

283 418 k€

Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de réduction de l'EBITDA sur l'année N+3 :	EBITDA	-34.00%
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux d'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires sur l'année N+3 :	% EBITDA	-14.2 pts
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux de croissance à l'infini :	% taux de croissance à l'infini	-14.0 pts
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de hausse du taux d'actualisation (WACC) :	WACC	+8.0 pts

^{*}la valeur comptable de l'UGT correspond à l'actif net économique incluant un niveau de BFR normatif

Principe Comptable - Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (goodwill et marques).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs.

Etant donné la nouvelle organisation très intégrée de l'activité « Gaming », un grand nombre de coûts relatifs aux « Jeux Vidéo » et « Accessoires » sont mutualisés. Les clients « Jeux Vidéo » et « Accessoires » peuvent être communs. Le groupe ne détermine par conséquent pas de Résultat Opérationnel Courant par métier.

Les jeux développés par les studios acquis sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et notamment par Nacon S.A. pour les ventes digitales auprès des plateformes et consoliers et participent par conséquent à la génération de cash flows global du Groupe. Les lignes éditoriales sont définies et travaillées par la Direction Générale du Groupe en coopération avec les studios.

Par conséquent, il n'a été identifié qu'une seule UGT au sein du secteur opérationnel unique du groupe Nacon : les goodwill issus des acquisitions de studios et des autres entités du groupe Nacon ont été affectés à cette unique UGT.

La valeur d'utilité de cette UGT est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe.

Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus sur 3 ans. Ils sont déterminés à partir du budget de l'année N+1, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale du Groupe. Les cash flows des années suivantes (N+2 et N+3) sont estimés par application d'un taux de croissance en fonction des anticipations du management. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les goodwill affectés à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

Note 2 - Autres immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Valeur brute	242 365	174 502
Amortissements	(104 954)	(78 222)
Dépréciation		(379)
Valeur nette	137 411	95 901

Valeurs brutes	Logiciels, Concessions et Brevets	Marques	Droit d'utilisation	Coûts de développement des jeux	Autres incorporels	TOTAL
mar. 2020	2 091	9 925	5 057	117 109	664	134 844
Acquisition Variation de périmètre Transferts Cessions	323 12	773	2 427	48 482 (12 562)	202	52 206 12 (12 562) 0
mar. 2021	2 426	10 697	7 484	153 030	865	174 502
Acquisition Variation de périmètre Transferts Cessions	1 186 181 (19)	3 14	5 231 932 (1 278)	57 964 3 624	26	64 409 4 751 0 (1 297)
mar. 2022	3 773	10 714	12 369	214 618	891	242 365
Amortissements	Logiciels, Concessions et Brevets	Marques	Droit d'utilisation	Coûts de développement des jeux	Autres incorporels	TOTAL
mar. 2020	(1 903)	(228)	(1 545)	(58 980)	(523)	(63 179)
Dotations Variation de périmètre Transferts	(103) (12)	(0)	(1 287)	(26 515) 12 562	(66)	(27 971) (12) 12 562
mar. 2021 Valeur nette 31/03/21	(2 018) 407	(228) 10 469	(2 831) 4 652	(72 934) 80 096	(589) 276	(78 601) 95 901
Dotations Variation de périmètre Cessions mar. 2022	(300) (180) 18 (2 481)	0 (228)	(1 954) 691 (4 094)	(24 145) (403) (97 482)	(80)	(26 479) (583) 709 (104 954)
Valeur nette 31/03/22	1 292	10 486	8 275	117 136	222	137 411

Le poste « Marques » est principalement constitué au 31 mars 2022 des marques du studio de développement Cyanide ainsi que de la marque RIG ™.

Le poste « Coûts de développement des jeux » représente les dépenses engagées au titre des développements de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Les montants des Crédits d'impôts Jeux Vidéo (CIJV) dont bénéficient les studios de développement du Groupe sont comptabilisés en réduction des coûts de développement.

Principe Comptable – Autres immobilisations incorporelles

Les <u>Marques</u> ne sont pas amorties. Elles ne font pas l'objet d'un test de dépréciation individuel mais sont regroupées avec l'ensemble des goodwills et actifs de l'UGT dans le cadre d'un test de dépréciation annuel.

Les <u>droits d'utilisation</u> sont amortis sur la période contractuelle qui a été determinée pour calculer la dette de loyers afférente.

Les <u>logiciels informatiques</u> acquis sont immobilisés et amortis sur une durée d'utilité de 3 ans. Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Les <u>dépenses de recherche</u> supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement du Groupe sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et que le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Les coûts de développement comptabilisés concernent essentiellement les coûts de développement de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Les dépenses de développement diminuées des éventuels crédits d'impôt afférents portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. A la clôture de chaque exercice ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs, pour chaque jeu, les chiffres d'affaires et marges prévisionnels font l'objet d'une estimation par la direction. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des jeux, une dépréciation est pratiquée.

Les coûts de développement des jeux sont amortis sur la durée de vie attendue des jeux (allant actuellement de 1 à 4 ans) en dégressif selon les perspectives de ventes associées qu'il s'agisse de support digital ou physique, à compter du lancement commercial du jeu. Contrairement à la présomption de la norme IAS 38, le rythme des produits tirés de l'activité de l'édition de jeux constitue une base appropriée pour évaluer la consommation des avantages économiques des jeux puisque les produits tirés de l'exploitation comerciale des jeux et l'utilisation des immobilisations incorporelles sont très fortement corrélés. Les droits associés aux jeux n'ont plus de valeur quand leur exploitation commerciale est achevée. Les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de ventes. Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo et de l'allongement de la durée durant laquelle des bénéfices économiques vont être obtenus, les modalités d'amortissement évoluent donc d'exercice en exercice.

Note 3 - Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Valeur brute	6 417	4 826
Amortissements	(3 889)	(3 064)
Dépréciation		
Valeur nette	2 528	1 762

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques	TOTAL
mar. 2020	45	568	3 472	4 084
Acquisition	0	0	1 149	1 149
Variation de périmètre			111	111
Transferts			(496)	(496)
Cessions			(22)	(22)
Ecarts Change				0
mar. 2021	45	568	4 214	4 826
Acquisition	0	0	1 369	1 331
Variation de périmètre			601	601
Transferts				0
Cessions			(379)	(340)
Ecarts Change				0
mar. 2022	45	568	5 805	6 417
Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques	TOTAL
mar. 2020	0	(566)	(2 512)	(3 078)
Dotations	0	(1)	(390)	(390)
Variation de périmètre			(91)	(91)
Transferts			496	496
Reprises				0
Ecarts Change				0
mar. 2021	0	(567)	(2 497)	(3 064)
Valeur nette 31/03/21	45	1	1 717	1 762
Dotations	0	(0)	(705)	(667)
Variation de périmètre			(485)	(485)
Transferts				0
Cessions			365	326
Ecarts Change				0
mar. 2022	0	(567)	(3 322)	(3 889)
Valeur nette 31/03/22	45	0	2 483	2 528

Principe Comptable – Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service.

Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégories Installations techniques	Méthode d'amortissement
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans
Matériel de transport	Linéaire, entre 1 et 3 ans

Note 4 – Titres mis en équivalence

Suite à la dissolution de l'entité Bigben Interactive USA le 17 août 2020, plus aucune société n'est intégrée selon la méthode de mise en équivalence dans les comptes du groupe.

Note 5 – Autres actifs financiers non courants

Valeurs nettes	Actifs à la Juste Valeur par le Résultat	Dépôts de garantie	Autres titres	Autres créances	TOTAL
mar. 2020	0	1 031	38	5	1 073
Acquisition	0	47	(0)	0	46
Variation de périmètre					0
Transferts					0
Cessions			(12)		(12)
Ecarts Change					0
mar. 2021		1 077	26	5	1 107
Acquisition	0	579	0	1	580
Variation de périmètre		27			27
Transferts					0
Cessions		20			20
Ecarts Change					0
mar. 2022		1 704	26	6	1 735

Principe Comptable – Actifs financiers

Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants », en « équivalents de trésorerie » ou en « passifs courants » selon les cas.

Les actifs financiers non dérivés comprennent :

- les actifs financiers non courants,
- les actifs financiers courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie

Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est évalué au coût amorti si les conditions liées au modèle économique et aux caractéristiques des flux de trésorerie définies par IFRS 9 sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Il est initialement évalué à la juste valeur majoré des coûts de transaction directement liés, à l'exception des créances client sans composante de financement significative initialement évaluées au prix de la transaction selon IFRS 15. Ces actifs financiers sont dépréciés pour tenir compte des pertes de crédit attendues. Pour les créances clients et les actifs sur contrats, les pertes de crédit sont évaluées sur la durée de vie totale de ces actifs, selon la méthode simplifiée d'IFRS 9, sur la base d'une matrice de provisionnement.

Note 6 - Actifs d'impôts différés

Total Groupe

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
IDA sur déficits reportables	1 155	846
IDA sur différences temporaires	1 168	2 286
ACTIF NET D'IMPOT DIFFERE	2 323	3 132

Les IDA sur différences temporaires proviennent principalement des amortissements des coûts de développement des jeux.

• Détails IDA sur déficits reportable par entité

en milliers d'euros	au 01 avr. 2021	Variation de périmètre	Activation	Utilisation	31/03/2022
Nacon SA	0		574		574
Cyanide SAS	629			(123)	507
Lunar Great Wall Studios Srl	156			(105)	51
Midgar SAS	0	99		(99)	0
Passtech SAS		22		(22)	0
Neopica Srl	60			(60)	0
Ishtar SAS	0		23		23
TOTAL DEFICIT REPORTABLE	846	121	597	(409)	1 155

Compte tenu des perspectives de résultat à court et moyen terme des entités concernées, tous les déficits fiscaux (indéfiniment reportables) ont été activés.

⇒ Principe Comptable – Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Note 7 – Stocks

en milliers d'euros	Accessoires	Jeux	Autre	Total mar. 2022	mar. 2021
Valeur brute	33 081	11 159	826	45 066	37 540
dont stocks physiques	28 129	11 159	826	40 114	34 070
dont stocks en transit	4 952			4 952	3 470
Perte de valeur	(5 792)	(6 419)	(5)	(12 216)	(12 494)
Valeur nette	27 289	4 740	821	32 850	25 046

Les stocks sont fabriqués par des usines tierces selon un cahier des charges strict transmis par Nacon. Les usines font l'objet d'audits de qualité préalablement à la mise en production. L'achat des matières premières est géré en majorité par ces usines, sauf pour certains composants critiques tels que les IC Sony (« chips » de sécurité) pour les manettes ou les emballages environnementaux que Nacon achète auprès de fabricants partenaires, ce qui lui permet de garantir une qualité stable.

⇒ Principe Comptable – Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks de chaque référence (accessoire ou jeux) est déterminé selon la méthode du Prix Moyen Pondéré (PMP). Conformément à IAS 2 – Stocks, ce coût prend en compte outre les frais de production, les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent. Pour les stocks de boites de jeux sortis jusqu'au 31 mars 2019, une quote-part d'amortissement des frais de développement de chaque jeu vidéo était également prise en compte à hauteur du poids que représentent les ventes physiques par rapport aux ventes totales. Pour les nouveaux jeux commercialisés à compter du 1er avril 2019, étant donné le poids prépondérant des ventes digitales et le niveau limité de production de stocks physiques de ces jeux, aucune quote-part d'amortissement des frais de développement de ces nouveaux jeux n'a été intégrée aux stocks afférents. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en fonction de leurs perspectives de vente et de leur antériorité.

Les articles en stocks sont dépréciés comme suit :

- Le stock SAV (Services Après-Vente) est déprécié à 100 %
- A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le prix de vente moyen (sur les douze derniers mois) avec le Prix Moyen Pondéré et le cas échéant une dépréciation est comptabilisée
- Des dépréciations complémentaires sont comptabilisées par la Direction au cas par cas à l'article en fonction des perspectives de ventes
- En complément de ces approches, une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité du stock.

Note 8 – Créances clients

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Clients et effets en portefeuille	38 686	47 762
Pertes de valeurs	(769)	(745)
TOTAL CREANCES CLIENTS	37 918	47 017

La société Nacon SA a recours à l'affacturage pour certains de ses clients. Le contrat de factoring n'est pas déconsolidant, les créances clients factorisées non réglées par les clients au 31 mars 2022 figurent dans le poste « Clients et effets en portefeuille » et s'élèvent à 1,1 M€ (contre 2,0 M€ au 31 mars 2021). Les créances sont conservées au bilan dans le respect des règles IFRS 9 car les risques notamment de défaut de paiement et de taux d'intérêt ne sont pas transférés au factor.

· Concentration clients:

Le client le plus important du groupe représente 12.1 % du chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2022 (14.6% du chiffre d'affaires au 31 mars 2021).

Crédit client :

en milliers d'euros	mar.	2022	mar. 2021		
Créances clients non échues	29 410	76%	37 762	79%	
Créances clients échues	9 276	24%	10 001	21%	
Moins de 30 jours	6 325	68%	7 179	72%	
30 à 60 jours	298	3%	1 541	15%	
60 à 90 jours	1 108	12%	297	3%	
90 à 120 jours	356	4%	315	3%	
Plus de 120 jours	633	7%	137	1%	
clients douteux	556	6%	531	5%	
Total clients et effets en portefeuille	38 686		47 762		

La part des clients présentant un risque de perte de valeur dans les créances du Groupe Nacon est non significative.

Les clients de Nacon sont principalement des plateformes internationales et de grands groupes de distribution et qui règlent avec des délais rapides. Le groupe a donc analysé son portefeuille de clients par typologie et a observé que le risque de pertes prévisionnelles était très limité.

⇒ Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :

- les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,
- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client.

Par ailleurs, la typologie des principaux clients réguliers du groupe, à savoir les acteurs de la grande distribution européenne et les plateformes de distribution des jeux en version digitale dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe. Les autres clients y compris l'intégralité des clients à l'export, font l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé.

⇒ Principe Comptable – Créances clients

Les créances commerciales et autres créances liées à l'activité opérationnelle sont comptabilisées au coût amorti qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale, diminuée des pertes de valeur enregistrées dans un compte spécifique de dépréciation. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne comportent pas de composante de financement significative.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} avril 2018, le Groupe utilise le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales basé sur l'analyse des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.

Note 9 - Autres débiteurs

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Etats et collectivités locales (hors IS)	3 400	3 648
Personnel	132	197
Avoirs Fournisseurs à recevoir	84	92
Charges constatées d'avance	3 348	1 788
Acomptes et avances sur commandes	3 134	2 328
Comptes courants débiteurs	937	1 585
Débiteurs divers	657	577
TOTAL	11 691	10 214

^{*} Les comptes courants débiteurs sont constitués de créances envers les sociétés du groupe Bigben

Rapprochement des variations des créances d'exploitation avec les flux de trésorerie au 31 mars 2022 :

	31/03/2022
Flux net de trésorerie - Créances d'exploitation	-8 474
Variations liées aux entrées dans le périmètre	2 074
Variation bilancielle des créances d'exploitation	-6 399

Note 10 – Trésorerie nette

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Concours bancaires	(364)	(1 840)
Valeurs mobilières de placement	600	600
Trésorerie et équivalents de trésorerie	81 548	96 146
Trésorerie nette	81 784	94 906

⇒ Principe Comptable – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants » en notes 5 et 12, exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants » (note 5), en « équivalents de trésorerie » (dans cette note) ou en « passifs courants » (note 12) selon les cas.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, les comptes à terme qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (moins de 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

Note 11 – Avantages au personnel

Provisions retraite

en milliers d'euros	01/04/2021	Dotations	Reprises	OCI - Ecarts actuariels et impact modif IAS19 *	Variation de périmètre	31/03/2022
Provisions pour retraite & assimilées	1 083	0	(118)	(97)	19	886
TOTAL	1 083	0	(118)	(97)	19	886

en milliers d'euros	01/04/2020	Dotations	Reprises	OCI - Ecarts actuariels	Variation de périmètre	31/03/2021
Provisions pour retraite & assimilées	659	360	0	64		1 083
TOTAL	659	360	0	64	0	1 083

^{*}L'impact de l'application de la modification de la norme IAS19 est de -32K€.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces engagements des sociétés françaises, qui constitue l'essentiel des régimes de retraite à prestations définies, sont les suivantes :

Hypothèses retenues	mar. 2022	mar. 2021
Taux d'actualisation	1.71%	0.86%
Turnover	8% à 13%	8% à 9%
Table de mortalité	TF & TH 00.02	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires		
Cadres	1 à 3%	2.0%
Agents de maîtrise	1 à 3%	2.0%

Les rémunérations en actions et assimilé (AGA)

Se référer aux Notes 21 et 26

⇒ Principe Comptable – Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée à 65 ans pour les salariés français;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ». Ils sont présentés au bilan dans la rubrique de capitaux propres « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables dans le compte de résultat.

Note 12 – Passifs financiers à long terme et à court terme

en milliers d'euros	TOTAL	Échéance < 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Total des passifs financiers au 31 mars 2022	92 508	26 774	62 391	3 343
Emprunt d'origine long terme	92 106	26 373	62 391	3 343
Concours bancaires courants	364	364		
Intérêts courus non échus	37	37		
Autres financements	0			
Total des passifs financiers au 31 mars 2021	54 800	18 266	36 285	250
Emprunt d'origine long terme	52 922	16 387	36 285	250
Concours bancaires courants	1 840	1 840		
Intérêts courus non échus	39	39		
Autres financements	0			

Principe Comptable – Passifs financiers

Les passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « passifs courants » selon les cas.

Les passifs financiers courants et non courants comprennent les emprunts bancaires, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Le Groupe classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres passifs financiers comprennent les emprunts, les découverts bancaires, les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Emprunts bancaires

Entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019, la Société Bigben Interactive avait contracté huit nouveaux emprunts bancaires moyen-terme pour un montant total de 29,0 M€ afin de financer l'acquisition des trois studios de développement Cyanide SA, Eko Software SAS et Kylotonn SAS ainsi que les coûts de développement de jeux vidéo.

Les emprunts souscrits par Bigben Interactive et relatifs au développement de l'activité Gaming ont été transferrés à NACON dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

Entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020, la Société NACON avait contracté de nouveaux emprunts bancaires moyenterme pour un montant total de 35,0 M€ afin de financer le développement de l'activité jeux, l'acquisition du studio de développement Spiders SAS, la prise de participation dans le studio RaceWard et l'acquisition des actifs de Plantronics Inc. (« Poly ») et de la marque RIG™.

Pour certains de ces emprunts, la Société s'est engagée à respecter des covenants financiers annuels.

Au 31 mars 2022, les ratios financiers concernés (ratio de couverture des frais financiers et ratio de Levier net) sont respectés. (se référer à la Note 30).

Au cours de l'exercice 2021/22, la société Nacon SA a contracté pour 52.5 M€ de nouveaux emprunts linéaires à échéance 5 ans. A noter qu'il existe un remboursement différé de 2 ans pour l'un des emprunts, le montant de l'emprunt concerné est de 7,5M€. Aucun covenant n'est à respecter pour ces nouveaux emprunts, les taux d'intérêts sont inférieurs à 1%.

Rapprochement des variations des passifs avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement

	Passifs		Capitaux propres	
	Découverts bancaires	Autres Emprunts	Reserves	Total
Solde au 31 mars 2021	1 840	57 649	210 467	269 957
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Cession / Acquisition d'actions popres			(94)	(94)
Encaissements provenant d'emprunts		54 661		54 661
Remboursement d'emprunts		(18 494)		(18 494)
Intérêts payés		(793)		(793)
Autres			(1)	(1)
Total des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement		35 375	(95)	35 280
Encaissements d'emprunts sur loyers (IFRS16)		6 520		6 520
Variations liées à des variations des taux de change		0	2 831	2 831
Variations des découverts bancaires	(1 476)			(1 476)
Intérêts courus		791		791
Total des autres variations liées aux passifs	(1 476)	7 310	2 831	8 666
Total des autres variations liées aux capitaux propres			15 204	15 204
Solde au 31 mars 2022	364	100 335	228 407	329 106

Note 13 – Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs correspondent principalement aux différences temporaires sur amortissements des coûts de développement des jeux.

⇒ Principe Comptable – Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres (ou en autres éléments du résultat global) auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Note 14 – Provisions à long terme et à court terme

Au 31 mars 2022 :

	_	Φ		Repi	rises	rsion		~
	01/04/2021	Variation de périmètre	Dotations	utilisées	non utilisées	Ecart de conversion	Autres	31/03/2022
Non courant	1 083	19			(215)			886
Provisions pour risques								
- social								
- fiscal								
Provisions pour charges - autres								
Provisions engagements de retraite	1 083	19			(215)			886
Courant	543		500	(13)				1 030
Provisions pour risques	543							1 029
- commercial			500					500
- social	13			(13)				
- autres	530							530
Provisions pour charges - autres								
TOTAL	1 626	19	500	(13)	(215)			1 916

Au 31 mars 2021 :

	07	e q	v	Rep	rises	a 5		2
	01/04/2020	Variation de périmètre	Dotations	utilisées	non utilisées	Ecart de conversion	Autres	31/03/2021
Non courant	659		360		64			1 083
Provisions pour risques								
- social								
- fiscal								
Provisions pour charges - autres								
Provisions engagements de retraite	659		360		64			1 083
Courant	530		13					543
Provisions pour risques	530							543
- commercial								
- social			13					13
- autres	530							530
Provisions pour charges - autres								
TOTAL	1 189		373		64			1 626

• Litige de propriété industrielle

Plusieurs procédures pour contrefaçon sont en cours et impliquent des tribunaux en Allemagne et en France. Elles concernent notamment des brevets, ainsi que des produits qui ne sont plus aujourd'hui commercialisés par Nacon. A ce stade des procédures très longues, la probabilité et le montant éventuel de sortie de ressources ne peuvent pas être estimés.

Néanmoins, une condamnation de 530 k€ pour concurrence déloyale ayant été prononcée à l'encontre de la société, une provision de ce montant a été constituée au 31 mars 2015.

Autres procédures

La Société est engagée dans d'autres procédures à l'encontre de certains de ses fournisseurs ou concurrents susceptibles d'aboutir à des conclusions positives en sa faveur :

- Un litige oppose un éditeur canadien à l'un des studios de Nacon SA, et porte sur la violation supposée d'un contrat de développement d'un jeu vidéo. Il a été porté devant la Cour supérieure du Québec en décembre 2017. La société Nacon SA, dans le cadre de sa défense déposée en avril 2018, met en exergue une demande manifestement mal fondée de cet éditeur et demande notamment à la Cour, de déclarer abusive la demande de cet éditeur et de le condamner à lui payer des dommages-intérêts sous la forme de ses honoraires d'avocats et de ses autres débours.
- Un différend oppose Nacon à un donneur de licence et porte sur l'opposition non justifiée de ce dernier à la sortie d'un jeu vidéo. Nacon a introduit une action judiciaire visant à reconnaître l'opposition du donneur de licence abusive et non fondée et à obtenir sa condamnation à lui payer des dommagesintérêts en réparation du préjudice subi par Nacon SA et son studio.
- Un dernier litige oppose Nacon SA en tant qu'éditeur à un studio de développement étranger, et porte sur de prétendus manquements dans le cadre de relation contractuelle et notamment sur des réclamations relatives à la propriété intellectuelle qui apparaissent contestables à Nacon SA.

Une provision pour risques de 500K€ a été comptabilisée dans les comptes du groupe au 31 mars 2022.

⇒ Principe Comptable – Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

Note 15 – Autres créditeurs

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Etats et collectivités publiques (hors IS)	2 937	2 973
Personnel et organismes sociaux	4 906	5 193
Remises clients et clients créditeurs	5 203	3 982
Instruments financiers dérivés	4	183
Dettes sur immobilisations	0	4
Produits constatés d'avance	1 449	1 184
Créditeurs divers (y compris dettes sur earn out)	1 587	982
TOTAL	16 085	14 503

Rapprochement des variations des dettes d'exploitation avec les flux de trésorerie au 31 mars 2022 :

	31/03/2022
Flux net de trésorerie - Dettes d'exploitation	-9 588
Variation dette sur acquisitions de filiales	3 500
Variations liées aux entrées dans le périmètre	3 313
Variation bilancielle des dettes d'exploitation	-2 775

Note 16 – Capitaux propres

Nombre d'actions au 31 mars 2020	84 908 919
Paiement dividende en actions	
Augmentation de capital	
Actions gratuites émises	
Nombre d'actions au 31 mars 2021	84 908 919
Paiement dividende en actions	
Augmentation de capital liée au versement du 1er Earn out Big Ant	337 208
Actions gratuites émises	1 045 283
Nombre d'actions au 31 mars 2022	86 291 410

Le capital social est composé de 86.291.410 actions d'une valeur nominale de 1 €.

Tableau récapitulatif des mouvements du capital social :

		Nombre	d'actions	Augmentation de capital					
Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises	Nombre cumulé d'actions en circulation	Captal social émis	Prime d'émission ou d'apport	Produit brut de l'augmentation de capital	Valeur nominale par action	Capital social après opération	Prix par action
18/07/2019	Constitution (apport en numéraire)	10 000	10 000	10 000 €	-	10 000 €	1,00€	10 000 €	1,00 €
01/10/2019	Apport partiel d'actif	65 087 988	65 097 988	65 087 988 €	-	65 087 988 €	1,00€	65 097 988 €	1,00€
28/02/2020	Augmentation de capital (offre au public)	18 181 819	83 279 807	18 181 819 €	81 818 185.50 €	100 000 004.50 €	1,00€	83 279 807 €	5,50 €
26/03/2020	Augmentation de capital (option de surallocation)	1 629 112	84 908 919	1 629 112 €	7 331 004 €	8 960 116 €	1,00€	84 908 919 €	5,50€
07/09/2021	Augmentation de capital Plan AGA 2020	1 045 283	85 954 202	1 045 283 €	-	1 045 283.00 €	1.00€	85 954 202 €	1.00€
29/09/2021	Augmentation de capital - Big Ant	337 208	86 291 410	337 208 €	1 325 227.00 €	1 662 435.00 €	1.00€	86 291 410 €	1.00€

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société. Les porteurs d'actions ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales. S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

Actions propres

Un contrat de liquidité a été conclu au cours de l'exercice 2019/20 avec la société LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP. Ce contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 27 mars 2020. La signature de ce contrat de liquidité fait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 400 000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Nombre d'actions et cours moyens des transactions :

Période	Solde début de période	Achats	Apports	Ventes	Solde fin de période
mar. 2020 - mar. 2021	15 960	270 706		254 781	31 885
mar. 2021 - mar. 2022	31 885	337 930		318 195	51 620

Période	Achats	Ventes
mar. 2020 - mar. 2021	6.3185	6.5638
mar. 2021 - mar. 2022	5.4291	5.3719

19.2.8.2 Notes complémentaires au compte de résultat

- Note 17 Chiffre d'affaires
 - Chiffre d'affaires par catégorie de produits

en milliers d'euros		Cumul 1	2 mois	Contribution	
		mar. 2022	mar. 2021	mar. 2022	mar. 2021
Chiffre d'Affaires		155 912	177 834	100%	100%
dont	Accessoires	96 575	103 119	62%	58%
	Jeux physiques	14 610	18 407	9%	10%
	Jeux digitaux	39 830	50 633	26%	28%
	Autres	4 897	5 676	3%	3%

• Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

en milliers d'euros		Cumul 12 mois		Contribution	
		mar. 2022	mar. 2021	mar. 2022	mar. 2021
Chiffre d'Affaires		155 912	177 834	100.0%	100.0%
dont :	France	21 112	28 939	13.5%	16.3%
	Export	134 799	148 895	86%	84%

Chiffre d'Affaires Export par zone Géographique	134 799	148 895	100.0%	100.0%
Europe	71 565	85 338	53.1%	57.3%
Amérique du Nord	46 963	50 632	34.8%	34.0%
Asie	15 959	12 599	11.8%	8.5%
Afrique	313	327	0.2%	0.2%

La répartition ci-dessus correspond à une typologie des ventes par pays de clients facturés.

⇒ Principe Comptable – Revenus

Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client.

- Vente de jeux retail et vente d'accessoires : Le chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo et les accessoires est comptabilisé à la date de livraison des produits aux distributeurs, déduction faite, le cas échéant, des remises commerciales et d'une estimation des réductions de prix que Nacon sera amené à octroyer en cas d'écoulement insuffisant dans les surfaces de vente des distributeurs.
- Vente de jeux digitaux : le chiffre d'affaires est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consoliers ou plateformes. Nacon agit en tant que principal vis-à-vis des consoliers et plateformes auxquels les masters des jeux sont transmis (et non vis-à-vis des utilisateurs finaux) et reconnait ainsi en chiffre d'affaires les montants prévus aux contrats avec ces consoliers et plateformes (et non les montants facturés aux clients finaux). Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturées sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme. Le cas échéant, des produits constatés d'avance sont comptabilisés pour différer la reconnaissance en chiffre d'affaires des sommes facturées aux consoliers et plateformes au titre de ventes dont le contenu n'a pas encore été mis à disposition des clients à la date de clôture. Nacon ne commercialise pour l'instant pas de jeux vidéo ayant une composante « Online services » ou « Live Ops » permettant à un joueur de bénéficier de services en ligne (nouveaux contenus, mises à jour gratuites, contenu téléchargeable premium et autres add-ons qui prolongent la durée de vie du jeu). Ces services pourraient constituer au regard d'IFRS 15 une obligation distincte dont le chiffre d'affaires serait à reconnaitre en fonction du rythme de réalisation de ces services additionnels.

Note 18 – Achats consommés

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Marchandises	(85 882)	(81 970)
Variation stock marchandises	7 527	(1 651)
Variation de perte de valeur	278	(720)
TOTAL	(78 077)	(84 342)

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Provision pour dépréciation des stocks	(12 216)	(12 494)

Les Achats consommés englobent les coûts de fabrication des jeux physiques vendus ainsi que le coût des ventes des accessoires de jeux.

La variation de perte de valeur consiste en la variation des dotations de dépréciation de stock.

Note 19 – Autres produits opérationnels

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Subventions	30	17
Autres produits	1 482	1 189
TOTAL	1 512	1 189

Les autres produits comprennent notamment les services administratifs fournis par Nacon SA à sa sociétémère Bigben Interactive SA (se référer à la section « Informations relatives aux parties liées »).

Note 20 – Autres achats et charges externes

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Achats non stockés	(498)	(459)
Sous-traitance	(2 037)	(2 060)
Loyers	(217)	(503)
Entretiens - réparations	(732)	(609)
Primes d'assurances	(293)	(325)
Autres services extérieurs	(53)	(64)
Personnel extérieur	(127)	(168)
Honoraires	(3 647)	(3 802)
Frais de R&D	(375)	(395)
Publicité	(5 905)	(4 508)
Transports sur vente	(2 130)	(2 810)
Frais de déplacements	(544)	(149)
Frais de communication	(862)	(1 011)
Frais et services bancaires	(251)	(202)
Autres charges externes	(1 133)	(984)
TOTAL	(18 803)	(18 047)

Note 21 - Paiement fondé en actions - Plan d'actions gratuites et stock-options

Les Conseils d'administration de Nacon SA du 31 mai 2021, 8 septembre 2021 et 29 novembre 2021 ont attribué 1.045.252 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés des studios nouvellement acquis ainsi qu'aux membres du personnel salariés.

L'acquisition définitive des actions au bout d'un an ou de trois ans est liée à une condition de présence continue ainsi dans certains cas qu'à une condition de performance.

⇒ Principe Comptable – Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les attributions d'actions gratuites accordées aux salariés réglées en instruments de capitaux propres doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur des droits à actions gratuites attribuées est déterminée par un cabinet expert extérieur sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.

Note 22 - Autres éléments opérationnels non récurrents

Les autres éléments opérationnels non-récurrents sont constitués d'une dotation aux provisions pour risques de 500K€ ainsi que des frais d'acquisition sur les croissances externes pour un montant de 294K€.

Note 23 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

Depuis la dissolution de la joint-venture Bigben USA Inc le le 17 août 2020, il n'y a plus de sociétés intégrées selon la méthode de mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

Note 24 – Résultat financier

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Autres intérêts et produits assimilés	125	182
PRODUITS FINANCIERS	125	182
Intérêts sur financement moyen terme	(611)	(835)
Autres intérêts financiers	(201)	(182)
CHARGES FINANCIERES	(812)	(1 017)
RESULTAT FINANCIER HORS CHANGE	(686)	(835)
Gain de change	2 071	1 926
Perte de change	(1 333)	(2 597)
Résultat de change	738	(671)
RESULTAT FINANCIER	52	(1 506)

La perte de change inclut la valorisation des instruments financiers dérivés (-3K€ au 31 mars 2022).

Note 25 – Impôts sur les bénéfices

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021		
Impôt exigible	3 104	7 971		
Impôt différé	321	(250)		
TOTAL	3 425	7 721		

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur et résultat des activités abandonnées et MEE	13 399	25 967
Taux d'imposition de Nacon SA (Mère)	26.50%	28.80%
Impôt théorique	(3 551)	(7 479)
Charges d'impôts	(3 425)	(7 721)
Ecart à analyser	125	(242)
IS sur différences permanentes	660	516
Comptabilisation d'impôts sans base	(1 054)	(1 210)
Différence de taux	676	595
Autres	(156)	(142)
Ecart analysé	125	(242)

La société Nacon SA en qualité de Société Mère a opté le 15 juin 2020, pour le régime d'intégration fiscale applicable aux groupes de sociétés, en application des articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Cette option a pris effet à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2020. La Société Mère et les Sociétés Filiales sont des sociétés françaises, passibles de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun. Elles clôturent à ce jour leur exercice social le dernier jour du mois de mars de chaque année.

Le périmètre d'intégration fiscale est constitué par la Société Mère et les Sociétés Filiales membres du Groupe d'Intégration à savoir les sociétés :

- SAS Games.fr
- SAS Cyanide
- SAS Eko Software
- SAS Kylotonn
- SAS Spiders
- SAS Passtech

Le taux d'imposition de la société mère est de 26.50%.

Les différences permanentes proviennent des crédits d'impôt CIJV. L'écart de comptabilisation d'impôts sans base est lié à la charge IFRS2 sur plan d'actions gratuites, l'écart de différence de taux est essentiellement dû au taux d'imposition plus faible de la filiale hongkongaise.

⇒ Principe Comptable – Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

Se référer aux notes 6 et 13 pour les calculs d'impôts différés actifs et passifs

Note 26 – Résultat par action - Paiement fondé en action

Résultat par actions :

en euros	mar. 2022	mar. 2021
Résultat Net - Part du Groupe	9 962 193	18 297 197
Nombre moyen pondéré d'actions	85 613 442	84 877 034
Effet dilutif des futures attributions gratuites – Plans AGA	797 282	1 161 505
Nombre moyen d'actions après dilution	86 410 724	86 038 539
Nominal des actions (en euro)	1.00€	1.00€
Résultat de base par action	0.12	0.22
Résultat dilué par action	0.12	0.21

Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action

	mar. 2022	mar. 2021
Actions ordinaires émises au 1er avril	84 908 919	84 908 919
Prorata temporis des actions émises	756 143	
Actions auto-détenues	(51 620)	(31 885)
Nombre moyen pondéré d'actions	85 613 442	84 877 034
Actions émises au cours de l'exercice	1 382 491	0
Prorata temporis des actions émises	756 143	0

⇒ Principe Comptable – Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le Résultat Net - Part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Actions gratuites :

- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 7 septembre 2020 avait attribué 1.123.983 Actions Gratuites Nacon aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon. L'acquisition définitive au bout d'un an ou trois ans était liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli leur condition de performance dans leur intégralité ou partiellement, il a été en conséquence procédé à l'émission le 7 septembre 2021 de 1 045 283 actions nouvelles par incorporation de réserves. 55 000 actions restent en cours d'acquisition.
- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 26 octobre 2020 avait attribué 43.282 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout de trois ans est liée à une condition de présence continue. Ces 43 282 actions restent en cours d'acquisition.
- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 31 mai 2021 a attribué 259 459 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout d'un an ou trois ans est liée à une condition de présence continue. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 259 459 actions attribuées, soit 259 459 €uros, ayant été constituée lors de l'attribution.
- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 8 septembre 2021 a attribué 689 943 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout

d'un an ou trois ans est liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 689 943 actions attribuées, soit 689 943 €uros, ayant été constituée lors de l'attribution.

- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 29 novembre 2021 a attribué 95 850 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout d'un an ou trois ans est liée à une condition de présence continue. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 95 850 actions attribuées, soit 95 850 €uros, ayant été constituée lors de l'attribution.

Date d'attribution du plan (CA)	07/09/2020	26/10/2020	31/05/2021	08/09/2021	29/11/2021
Période d'acquisition	1 an / 3 ans	3 ans	1 an / 3 ans	1 an / 3 ans	1 an / 3 ans
Période de conservation	2 ans / -	-	2 ans / -	2 ans / -	2 ans / -
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	1 123 983	43 282	259 459	676 743	95 850
Nombre d'actions actuellement attribuées au 31 mars 2022	1 045 283				
Nombre d'actions attribuables au 31 mars 2022	55 000	43 .282	259 459	676 743	95 850
Cours de l'action à la date d'annonce du plan	6,55	6,93	6,94	5,16	5,21

19.2.8.3 Autres informations

Note 28 – Dividendes

Aucun dividende n'a été distribué par la société NACON au cours des deux derniers exercices.

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 30 mai 2022, de ne pas soumettre au vote de l'Assemblée Générale qui se réunira le 22 juillet 2022 de distribution de dividende au titre de l'exercice 2021/2022.

Note 29 – Engagements hors bilan

Garanties accordées

Engagements donnés	par	Bénéficiaire	mars 2022	mars 2021	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	Cyanide SAS	BRED	180	180	Nantissement du fonds de commerce Cyanide SAS
Garantie bancaire	Cyanide SAS	HSBC	198	198	Nantissement du fonds de commerce Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	1 250	2 250	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	Banque Postale	1 357	2 364	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	613	1 015	Nantissement des titres Kylotonn SAS
Garantie bancaire	Kylotonn SAS	HSBC	358	358	Nantissement du fonds de commerce Kylotonn SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	2 000	2 800	Nantissement des titres Spiders SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	BPI	408	773	Retenues de garantie sur plusieurs emprunts souscrits entre 2017 et 2019

Note 30 – Covenants bancaires

Entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2020, de financer les acquisitions des quatre studios de développement Cyanide SAS, Kylotonn SAS, Eko Software SAS et Spiders SAS ainsi que les coûts de développement d'Edition, la Société Nacon SA a obtenu plusieurs prêts remboursables sur 5 ans avec les covenants suivants :

covenants	valeur cible	statut
Ratio de couverture des frais financiers (EBIT DA / Frais financiers)	> 6	Respecté
Ratio de levier net (Dettes financières nettes / EBITDA)	< 2	Respecté

Tous les covenants sont respectés au 31 mars 2022.

Note 31 – Instruments financiers (complément sur l'application IFRS 7)

au 31 mars 2022

		Valeur pa	r catégorie d'ins	truments	JUSTE VALEUR				
en milliers d'euros	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation		0						0	0
Autres immobilisations financières long terme	1 735		1 735				1 735		1 735
Actifs financiers non courants	1 735	0	1 735	0	0	0	1 735	0	1 735
Créances clients	37 918		37 918				37 918		37 918
Autres débiteurs	11 691		11 691				11 691		11 691
Trésorerie et équivalents de trésorerie	82 148	82 148				82 148			82 148
Actifs financiers courants	131 757	82 148	49 609	0	0	82 148	49 609	0	131 757
ACTIFS	133 492	82 148	51 344	0	0	82 148	51 344	0	133 492
Passifs financiers à long terme	(65 734)				(65 734)		(65 734)		(65 734)
Passif financiers à court terme	(26 774)				(26 774)	(364)	(26 410)		(26 774)
dont emprunts à long terme	(26 410)				(26 410)		(26 410)		(26 410)
dont concours bancaires courants	(364)				(364)	(364)			(364)
Fournisseurs	(17 745)				(17 745)		(17 745)		(17 745)
Autres créditeurs	(22 585)			(4)	(22 581)		(22 585)		(22 585)
dont autres passifs financiers courants	(22 581)				(22 581)		(22 581)		(22 581)
dont Instruments dérivés passif	(4)			(4)			(4)		(4)
Passifs financiers courants	(67 105)	0	0	(4)	(67 101)	(364)	(66 740)	0	(67 105)
PASSIFS	(132 838)	0	0	(4)	(132 834)	(364)	(132 474)	0	(132 838)

au 31 mars 2021

		Valeur pa	r catégorie d'ins	truments		JUSTE VALEUR						
en milliers d'euros	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe			
Titres de participation		0						0	0			
Autres immobilisations financières long terme	1 107		1 107				1 107		1 107			
Actifs financiers non courants	1 107	0	1 107	0	0	0	1 107	0	1 107			
Créances clients	47 017		47 017				47 017		47 017			
Autres débiteurs	10 214		10 214				10 214		10 214			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	96 746	96 746				96 746			96 746			
Actifs financiers courants	153 977	96 746	57 231	0	0	96 746	57 231	0	153 977			
ACTIFS	155 084	96 746	58 338	0	0	96 746	58 338	0	155 084			
		90 /40	30 330	U	(00.505)	90 740		U				
Passifs financiers à long terme	(36 535)				(36 535)		(36 535)		(36 535)			
Passif financiers à court terme	(18 266)				(18 266)	(1 840)	(16 426)		(18 266)			
dont emprunts à long terme	(16 426)				(16 426)		(16 426)		(16 426)			
dont concours bancaires courants	(1 840)				(1 840)	(1 840)			(1 840)			
Fournisseurs	(21 181)				(21 181)		(21 181)		(21 181)			
Autres créditeurs	(17 503)			(183)	(17 319)		(17 503)		(17 503)			
dont autres passifs financiers courants	(17 319)				(17 319)		(17 319)		(17 319)			
dont Instruments dérivés passif	(183)			(183)			(183)		(183)			
Passifs financiers courants	(56 950)	0	0	(183)	(56 766)	(1 840)	(55 110)	0	(56 950)			
PASSIFS	(93 484)	0	0	(183)	(93 301)	(1 840)	(91 644)	0	(93 484)			

• Principe de détermination de la juste valeur :

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation, soit à des fin d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés tels que les cours à terme ou les courbes de taux (niveau 2) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables ou de cours côté.

Prix cotés sur un marché actif (niveau 1) :

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Pour le Groupe, seuls les disponibilités et les concours bancaires courants sont valorisés sur cette base.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés (niveau 2) :

Les instruments financiers dérivés (swaps de taux et FX TARN) sont négociés sur des marchés sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments dérivés.

Type de contrat	Devise	Position	Statut	Date de souscription	Échéance	Nominal en Devises (milliers)	Strike	Montant accumulé en Devises	Montant levé en Devises	Montant accumulé net des levées en Davices	Montant maximal restant à accumuler en Devises	Valeur mark to market en EURO
TARN	CNY	Achat	Actif	07/01/2022	06/01/2023	104 000	7.4025	11 000	11 000	0	82 000	-7
TARN	GBP	Vente	Actif	01/02/2022	31/01/2023	5 300	0.821	450	450	0	4 400	4
												-3

Pour les dettes et créances à moins d'un an et les dettes à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

Note 32 – Echéancier contractuel des décaissements

Les tableaux suivants présentent, pour les passifs financiers comptabilisés (hors concours bancaires courants, affacturage et intérêts courus non échus), l'échéancier contractuel des décaissements.

mars-22

en milliers d'euros	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	TOTAL
Emprunts et dettes	26 373	21 148	17 517	12 675	11 050	3 343	92 106
Dettes sur loyers	2 120	2 495	1 465	1 003	715	393	8 191
Total passifs financiers	28 492	23 643	18 983	13 678	11 765	3 736	100 297

en milliers d'euros	Moins 1 an	Plus 1 an	TOTAL
Fournisseurs	17 745		17 745
Autres créditeurs	22 585		22 585
Autres passifs non courants		37 832	37 832
Passif impôt exigible	2 338		2 338

Les passifs à plus d'un an du poste « Autres passifs non courant » consistent en des dettes d'earn out constatées sur des acquisitions de studios de développement.

mars-21

en milliers d'euros	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	TOTAL
Emprunts et dettes	16 387	15 756	11 704	6 888	1 936	250	52 922
Dettes sur loyers	1 757	1 584	667	297	307	76	4 689
Total passifs financiers	18 144	17 340	12 371	7 185	2 243	326	57 611

en milliers d'euros	Moins 1 an	Plus 1 an	TOTAL
Fournisseurs	21 181		21 181
Autres créditeurs	14 503	3 000	17 503
Passif impôt exigible	6 759		6 759

Note 33 - Ventilation des dettes financières par échéance et par nature

mars-22

en milliers d'euros	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	TOTAL
Taux fixe	26 373	21 148	17 517	12 675	11 050	3 343	92 106
% / total 1	29%	23%	19%	14%	12%	4%	100%
Taux variable							0
% total 2	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
TOTAL	26 373	21 148	17 517	12 675	11 050	3 343	92 106

mars-21

en milliers d'euros	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	TOTAL
Taux fixe	16 387	15 756	11 704	6 888	1 936	250	52 922
% / total 1	31%	30%	22%	13%	4%	0%	100%
Taux variable							0
% total 2	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
TOTAL	16 387	15 756	11 704	6 888	1 936	250	52 922

Note 34 – Risque de change sur les approvisionnements

L'essentiel du risque de change correspond aux achats d'accessoires gaming en USD effectués par Nacon France.

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Nacon France	(34 769)	(29 047)
TOTAL	(34 769)	(29 047)
Sensibilité au taux du \$		
+ 10% = profit	(3 161)	(2 641)
-10% = surcoût	3 863	3 227

⇒ Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

Risque de change

Alors que l'essentiel des ventes du Groupe est effectué en euros, une part importante des achats du Groupe sont libellés en USD ce qui génère un risque de change pour le Groupe. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe a souscrit des instruments financiers dérivés complexes (cf. note 31).

Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe est exclusivement en devise euro.

Note 35 – Gestion du risque de taux

Il n'existe pas de couverture de taux en place.

⇒ Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

Risque de taux

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe utilise des financements à taux fixe, qu'il s'agisse de concours bancaires court terme ou de la dette moyen terme historique de Nacon.

Il n'existe plus depuis juillet 2016 de couverture de taux en place.

Note 36 – Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est géré comme suit :

⇒ Risque de liquidité

Le groupe Nacon gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fond de roulement et de remboursement des échéances. Il finance son activité à court terme également par le recours à l'affacturage, à l'escompte (selon les territoires et les contreparties) et à d'autres solutions alternatives de financement.

Note 37 – Autres informations sur les contrats avec les clients

- Carnet de commandes : Compte tenu de l'absence de contrat d'une durée supérieure à 1 an, aucune information n'est présentée au titre du carnet de commandes.
- Actifs et passifs des contrats clients :

Au 31 mars 2022:

en milliers d'euros	Solde en début de période	Variation	Solde en fin de période
Actifs de contrats	47 017	(9 099)	37 918
Passifs de contrats	5 167	1 486	6 652

Au 31 mars 2021 :

en milliers d'euros	Solde en début de période	Variation	Solde en fin de période
Actifs de contrats	39 529	7 488	47 017
Passifs de contrats	6 087	(921)	5 167

Les passifs de contrats au 31/03/22 sont composés de :

- remises client à payer pour 5 203 K€
- factures client émises mais comptabilisées en chiffre d'affaires au moment de la sortie des jeux pour 1 449 K€.

Les passifs de contrats au 31/03/21 étaient composés de :

- remises client à payer pour 3 982 K€
- factures client émises mais comptabilisées en chiffre d'affaires au moment de la sortie des jeux pour 1 184 K€.

Les actifs de contrats au 31/03/22 sont composés de :

- factures à établir pour 5 405 K€
- créances clients nettes de provisions pour 32 513 K€

Les actifs de contrats au 31/03/21 étaient composés de :

- factures à établir pour 7 535 K€
- créances clients nettes de provisions pour 39 482 K€

19.2.8.4 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société Nacon SA, ses filiales, les autres sociétés du Groupe Bigben et ses dirigeants (mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif), et principalement les opérations d'achats et de ventes de marchandises.

Transactions avec ses dirigeants

Un contrat de travail est conclu entre la Société et Monsieur Laurent HONORET en qualité de Directeur Stratégie et Développement Business. Ce contrat de travail se cumule avec son mandat social comme cela est autorisé, conformément à la recommandation n°15 du Code Middlenext.

La conclusion de ce contrat de travail constitue une convention réglementée qui a été autorisée par le Conseil d'administration du 27 avril 2020 et a pris effet le 2 mai 2020.

Transactions entre entreprises liées

A compter du 1^{er} octobre 2019, les refacturations ci-dessous ont existé de manière effective entre certaines entités du Groupe Bigben, notamment la maison mère du Groupe Bigben, Bigben Interactive SA et les entités du Groupe Nacon. Ces refacturations ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les principaux flux intra-groupe consistent en :

A l'intérieur du Groupe Nacon :

- Des facturations de coûts de développement des studios du groupe à la société NACON SA : chaque studio développe des jeux dont le coût unitaire s'établit généralement à plusieurs millions d'euros et est divisé en « milestones » sur la durée du développement du jeu (généralement deux ans). Ces milestones sont payés par NACON SA aux studios.
- L'approvisionnement de NACON SA en produits Accessoires auprès de la société NACON HK Ltd: NACON HK Ltd négocie les prix auprès de ses sous-traitants chinois en charge de la fabrication des produits du Groupe, suit leur production sous l'angle « assurance qualité », et est en charge de la logistique et de l'acheminement de ces produits vers l'entrepôt de Lauwin Planque pour NACON SA. Ce sont ces prestations de services qui font l'objet d'une facturation de NACON HK Ltd à NACON SA. Les filiales de distribution européennes de NACON SA s'approvisionnement ensuite en produits Groupe auprès de la société NACON SA.

Avec le Groupe Bigben Interactive (maison-mère) :

- Une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par Bigben Interactive SA, à la Société NACON SA et à ses filiales, s'établissant à 2.5% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte, hors taxes des Produits et hors ventes digitales de jeux vidéo réalisé par NACON SA. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes;
- De manière résiduelle, l'approvisionnement
 - En produits audio par la société Bigben Interactive SA auprès de certaines filiales²⁹ de Nacon qui continuent à vendre de façon limitée d'autres produits du Groupe Bigben en sus

²⁹ Préalablement à l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de Bigben Interactive au profit de NACON, les filiales Bigben Interactive Italia, Bigben Interactive Belgium, Bigben Interactive GmbH et Games.fr réalisaient moins de 2m€ de chiffre d'affaires sur l'Audio et le Mobile. Il a été décidé lors de l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de ne pas les « scinder », c'est-à-dire de ne pas créer une 2ème filiale locale pour accueillir l'activité Audio/Telco qui n'aurait pas eu la taille critique pour exploiter cette activité en stand alone. Ce chiffre d'affaires rentre dans la catégorie « Autres » du chiffre d'affaires de NACON.

- des produits gaming de NACON ; les produits concernés Audio consistent en des enceintes bluetooth, barres de sons, etc.
- Par la société Bigben Connected SAS auprès de ces de ces mêmes filiales en produits Mobile: les produits concernés Mobile consistent en des accessoires pour téléphone portable (câbles, coques et écrans de protection, etc.)
- Ces ventes représentaient pour ces filiales de distribution au 31 mars 2022 : 4,9 M€ soit 3,1% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON,
- une refacturation croisée mensuelle de services administratifs fournis par Bigben Interactive SA ou NACON SA, s'établissant à 23 800 € en faveur de Bigben Interactive SA et à 48 800 € en faveur de NACON SA (en montants compensés : à 25 000 € par mois en faveur de NACON SA),
- un loyer pour les bureaux ainsi que l'espace commun mis à disposition par Bigben Interactive SA à NACON SA dans ses locaux, s'établissant à 0,2 M€ par an; cette convention a été conclue dans des conditions normales de marché ;
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre Bigben Interactive et NACON; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.

Avec les filiales du Groupe Bigben Interactive

- La filiale Bigben Espana refacture à sa société sœur Nacon Gaming Espana les services administratifs fournis par des salariés travaillant sur les deux sociétés.
- La filiale Bigben HK Ltd de Hong Kong refacture à sa société sœur Nacon HK Ltd les services administratifs fournis par quelques salariés travaillant sur les deux sociétés.

Transactions avec les mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif

Rémunérations des mandataires sociaux

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR (1)	Paiements fondés en action
au 31 mars 2021	874	6	1 361
au 31 mars 2022	903	-18	25

⁽¹⁾ Avantages postérieurs à l'emploi

Rémunération du Comité Exécutif

Rémunération du Comité Exécutif

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR (1)	Paiements fondés en action
au 31 mars 2021	929	11	1 659
au 31 mars 2022	941	-16	32

⁽¹⁾ Avantages postérieurs à l'emploi

Le Comité exécutif de Nacon SA est composé de cinq membres.

Il est à noter qu'un contrat de travail a été conclu entre la Société et Monsieur Laurent HONORET en qualité de Directeur Stratégie et Développement Business. Ce contrat de travail se cumule avec son mandat social comme cela est autorisé, conformément à la recommandation n°15 du Code Middlenext.

La conclusion de ce contrat de travail constitue une convention réglementée qui a été autorisée par le

Conseil d'administration du 27 avril 2020 et a pris effet le 2 mai 2020 (se référer à la section « opérations intra-groupe ou avec des apparentés »).

• Transaction avec les principaux dirigeants et administrateurs

Néant.

19.2.8.5 Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	illiers d'euros mar. 2022 mar. 20			mar. 2021		
Honoraires des CAC	KPMG	FMA	Autres cabinets	KPMG	FMA	Autres cabinets
Certification des comptes	115	102	169	109	104	160
Emetteur	90	90		90	90	
Sociétés intégrées globalement	25	12	169	19	14	160
Services autres que la certification des comptes	6	3	89	7	1	26
Emetteur (1)	6	3		7	1	
Sociétés intégrées globalement			89			26
Autres prestations						
TOTAL	121	105	258	116	105	186